

Recherches sociographiques



Julien VERVILLE, *La réforme du mode de scrutin au Québec. Trajectoires gouvernementales et pistes de réflexion*, Presses de l'Université du Québec, Collection Politea, 2020, 339 p.

François Blais

Volume 62, Number 3, September–December 2021

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1088530ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1088530ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Blais, F. (2021). Review of [Julien VERVILLE, *La réforme du mode de scrutin au Québec. Trajectoires gouvernementales et pistes de réflexion*, Presses de l'Université du Québec, Collection Politea, 2020, 339 p.] *Recherches sociographiques*, 62(3), 661–663. <https://doi.org/10.7202/1088530ar>

Siegfried est par ailleurs – et c’est le second point majeur – conscient des faiblesses du Canada français. Ainsi, il se montre critique des élites traditionnelles canadiennes-françaises et en particulier du messianisme francophone catholique, soutenant que le provincialisme génère un isolationnisme culturel. « Siegfried sous-entend que l’élite traditionnelle canadienne-française a fait son temps et qu’il faut en concevoir une autre, à l’aune du modèle anglais dont le prestige lui semble intact » (p. 92-93). Ses remarques sur les élites cléricales, on s’en doute, expliquent une certaine froideur dans la réception de ses analyses au sein de la société canadienne-française de l’époque, que l’ouvrage retrace avec précision.

Le politologue ne conçoit pas que le Canada français – plus précisément, la province francophone – puisse un jour devenir indépendant, notamment parce qu’il valorise un Canada uni seul en mesure de jouer un rôle clé d’intermédiaire entre le monde américain et le monde européen. Fabre se questionne enfin sur les raisons du silence de Siegfried sur l’évolution du Canada et du Québec après la guerre de 1939-45, période de profonds changements. Profondément libéral, il se serait abstenu de critiquer les gouvernements de Maurice Duplessis et peut-être considérerait-il ses analyses antérieures du Canada anglais comme étant définitives.

Quoi qu’il en soit, Gérard Fabre conclut qu’André Siegfried fut un observateur averti de la formation nationale du Canada dans la première moitié du 20^e siècle, même s’il n’a pas su parfaitement entrevoir son évolution future, et l’auteur se garde de le lui reprocher par souci de ne pas sombrer dans le présentisme. « Ses écrits façonnèrent une nouvelle conception du Canada au sein de la population française. (...) Siegfried dessina la carte mentale d’un pays méconnu des Français » (p. 110), conclut Fabre.

L’ouvrage est fort bien écrit et souhaitons qu’il contribue à faire voir sous un jour nouveau les relations entre la France et le Québec dans la longue durée.

Simon LANGLOIS

Université Laval
Simonlanglois47@gmail.com

Julien VERVILLE, *La réforme du mode de scrutin au Québec. Trajectoires gouvernementales et pistes de réflexion*, Presses de l’Université du Québec, Collection Politea, 2020, 339 p.

Notre mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour se distingue par les importantes distorsions qu’il peut parfois créer entre le niveau d’appui populaire reçu par chaque parti lors d’une élection et leur représentation effective au Parlement. On parlera ainsi de surreprésentation, de sous-représentation, de régionalisme, de majorités fabriquées ou de faux gagnant. Il a aussi pour défaut de créer d’importantes inégalités politiques entre citoyens selon le lieu où ils habitent (le « vote perdu ») ou selon leur aversion pour certains partis politiques (le « vote stratégique »). Par ailleurs, il a pour avantage, selon ses défenseurs, de favoriser la formation de gouvernements majoritaires, ce qui constituerait un gage de stabilité politique et d’imputabilité.

Cet excellent ouvrage de Julien Verville porte sur l'évolution des débats et des tentatives gouvernementales qui n'ont jamais encore permis de réformer l'actuel mode de scrutin québécois. L'auteur ne cache pas son parti pris en faveur de cette réforme et il explique fort bien, dès les premières pages de son livre et en conclusion, pourquoi elle lui apparaît nécessaire dans un parlement multipartiste où les distorsions présentées plus haut risquent de devenir encore plus fréquentes et plus difficiles à justifier.

L'ouvrage s'appuie sur de très nombreuses sources documentaires ainsi que sur de précieux entretiens privés avec des acteurs de premier plan sur la question (ex-politiciens, universitaires et militants). Ceux qui cherchent à connaître et à comprendre les différentes tractations expliquant la non-réforme du mode de scrutin au Québec depuis plus de quarante ans vont y trouver une mine d'informations inédites. Ironie du sort, l'ouvrage fut publié au moment où l'Assemblée nationale du Québec étudiait le projet de loi 39 visant à réformer le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour. L'auteur consacre d'ailleurs le dernier chapitre de l'ouvrage à l'examen détaillé de la proposition gouvernementale. Il se montre assez critique sur certains points et lucide sur ses chances de réalisation.

Rappelons que les intentions de réforme surviennent généralement à la suite de résultats électoraux qui choquent l'esprit tant ils sont contraires aux principes élémentaires d'une représentation équitable des partis politiques en Chambre. Ce fut le cas à l'élection de 1970 : le Parti québécois fut relégué au quatrième rang à l'Assemblée nationale avec 6,5 % des sièges seulement alors qu'il avait tout de même reçu 23 % des appuis populaires et qu'il aurait plutôt dû former l'opposition officielle avec un tel niveau d'approbation. Et comme si ce n'était pas suffisant, trois ans plus tard, à l'élection de 1973, il recueillera 30,2 % du vote populaire et ne réussira à faire élire cette fois que six candidats! On comprend pourquoi le parti de René Lévesque fut très tôt un chaud partisan d'une réforme de ce mode de scrutin qui l'avait tant défavorisé. Alors pourquoi cela ne s'est-il pas fait par la suite? Et pourquoi le Parti libéral du Québec de Jean Charest n'a jamais mis en place la formule du scrutin mixte compensatoire qu'il avait pourtant endossée en 2002?

Verville explique que les partis politiques, d'ici et d'ailleurs, sont généralement plus séduits par l'idée de réformer le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour lorsqu'ils siègent dans l'opposition. Une fois qu'ils sont installés au pouvoir, leur opinion évolue et ils en viennent à apprécier la « prime au vainqueur », la fabrication de majorités parlementaires qui leur permet d'exercer pratiquement seul le pouvoir (voir chapitre 7 pour des explications plus complètes).

Alors comment en arriver à une réforme de notre mode de scrutin? On serait tenté de répondre qu'il faudrait simplement retirer des mains des politiciens la question pour la soumettre préalablement à groupe de « sages » qui ne seraient plus à la fois juges et parties. Cela a été tenté dans différentes juridictions mais sans grand succès car on se confronte rapidement à deux difficultés : l'indifférence relative de la population et sa méconnaissance des processus électoraux. Et ces difficultés sont aggravées par le fait qu'on lui présente trop souvent des réformes inutilement complexes pour lesquelles les politiciens en place, juges et parties à la fois, montrent

peu d'engagement. Tout projet du genre se perd ainsi dans un cercle vicieux dont la classe politique détient inévitablement la clé.

Ce livre devrait occuper une place de choix dans la bibliothèque de toute personne intéressée par l'évolution de la démocratie québécoise et des institutions à son service. En effet, l'enjeu qu'il contient n'est pas uniquement celui de la qualité de la représentation ou de l'égalité entre citoyens mais surtout celui de la défense d'une culture du compromis en politique qui demeure, faut-il le rappeler, la valeur cardinale que devrait favoriser toute démocratie.

François BLAIS

Université Laval

Francois.Blais@pol.ulaval.ca

Denis SIMARD, Jean-François CARDIN et Olivier LEMIEUX (dir.), *La pensée éducative et les intellectuels au Québec. La génération 1900-1915*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Éducation et culture », 2020, 236 p.

À la suite d'un premier volume sur les penseurs de l'éducation au Québec concernant la génération 1915-1930, Simard, Cardin et Lemieux en dirigent un deuxième sur 10 personnalités appartenant à la génération 1900-1915. La plupart d'entre elles partagent une pensée critique et des liens étroits avec l'Université Laval.

Selon une conception thomiste, le père Georges-Henri Lévesque, traité par Morin, poursuit un idéal du bien commun adossé à l'éducation sociale. Il distingue sociologie et morale, tout en soulignant leur interaction. Après s'être opposé à Duplessis, il s'inquiète des changements pédagogiques des années 1960 : il y voit un risque de délestage de toute justification religieuse, regrettant notamment la minoration de la fonction dévolue aux parents, ce qui interroge la pertinence de la formule qu'on lui applique de « père de la Révolution tranquille ».

En relevant les similitudes des pensées éducatives chez Charles De Koninck et Henri Bergson, Fradet dégage les préoccupations du philosophe polyglotte d'origine belge : la primauté des études classiques (grec et latin) pour éveiller à l'activité de traduction; l'ironie socratique et l'interdisciplinarité pour prendre conscience des limites des savoirs spécialisés; la politesse comme outil de communication des idées philosophiques; l'intelligibilité et l'accessibilité de la langue pour permettre la transmission. De Koninck défend un réalisme ontologique et une pédagogie non-constructiviste où la reconnaissance de l'ignorance conditionne le désir de connaissance.

L'historien de l'éducation Louis-Philippe Audet est le sujet du texte signé par Lemieux et Stan. Devenu secrétaire général de la commission Parent, Audet se révèle un contempteur de l'ère Duplessis. Cependant, au même titre que Lévesque, il prend ses distances avec l'évolution bureaucratique du nouveau ministère de l'Éducation du Québec, tout en fustigeant les revendications du syndicalisme enseignant, qu'il juge excessives.